



Quels sont les recours lorsqu'on n'a pas signé de bon de commande

Par **stephbecq**, le **02/08/2013** à **13:47**

Bonjour,

Je viens par la présente vous exposer une arnaque sur internet dont j'estime avoir été victime. Il y a quelques mois, j'ai été appelée par la société Phytonat.

Celle-ci me proposait des produits à base de plantes pour maigrir : une cure de 4 mois, à régler en 4 fois pour 60€/mois, avec garantie de résultat, et suivi par téléphone tous les 15 jours.

Leur discours bien rôdé m'a séduite et j'ai donc accepté.

J'ai reçu, 2 bouteilles de « draineur » et 4 boîtes de gélules aux plantes, avec un dosage à respecter.

Au bout de 15 jours, et après avoir respecté à la lettre les recommandations, aucun résultat. Phytonat me rappelle pour savoir comment ça se passe, je leur explique que cela ne fonctionne pas, la personne me propose donc de doubler les doses.

Je m'exécute et 15 jours plus tard, toujours aucun résultat, et quasi plus de produits.

Personne ne m'appelle chez Phytonat.

Je leur envoie plusieurs mails de mécontentement et de ce fait ils me contactent.

On m'explique que mon corps ne réagit pas bien aux produits, qu'il faut plus de temps etc...je leur dis de me renvoyer le reste de la cure, on me répond que c'était ce que j'avais reçu et qu'il n'y avait plus rien à recevoir, sauf si je voulais encore payer une autre cure.

Je suis alors folle de rage car je m'aperçois que je me suis faite avoir.

Le 1er prélèvement avait déjà été effectué, j'ai fait le nécessaire pour que les suivants soient interrompus.

Je me suis alors tournée vers internet et les nombreux avis de consommatrices, ce qui m'a révélé que je n'étais pas la seule à être tombée dans le panneau.

Pour ma part, je considère que cette société profite de la crédulité des personnes ayant des problèmes de poids, et forcent à la vente, or le résultat attendu est nul et leur discours est mensonger.

D'autre part, je n'ai signé aucun bon de commande. J'ai donné mon code de carte bancaire pour les prélèvements, c'est tout.

Aujourd'hui, Phytonat me réclame le règlement de cette « cure » plus des intérêts de retard, et je suis menacée de saisie par un cabinet de recouvrement.

J'ai contacté la DGCCRF, qui m'a conseillée de porter plainte au tribunal du département.

J'ai donc envoyé un courrier à ce dernier, sans aucun retour.

Pouvez-vous m'aider? Quels sont mes droits?

Merci